



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service eau, risques, environnement
et sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité,
environnement

Bureau qualité de l'eau et des milieux
aquatiques

Affaire suivie par : Éric BOISSIERE

Tél : 0 581 275 987

Courriel : eric.boissiere@tam.gouv.fr

Albi, le **31 JUIL. 2018**

Le chef du service eau, risques,
environnement et sécurité,

à

Monsieur le maire

Commune de Viviers-les-Montagnes

1 PLACE DE LA MAIRIE

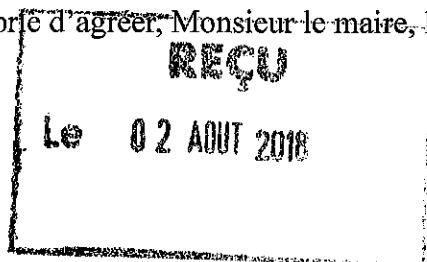
81290 VIVIERS LES MONTAGNES

Objet : conformité 2017 de l'agglomération d'assainissement « VIVIERS-LES-MONTAGNES »

Monsieur le maire,

Conformément à l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées domestiques des agglomérations d'assainissement, je vous informe qu'en fonction des éléments en ma possession et en particulier des résultats 2017 d'autosurveillance, le système de traitement de l'agglomération d'assainissement « VIVIERS-LES-MONTAGNES » est conforme, pour l'année 2017, au titre de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (directive ERU).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération très distinguée.



ÉLISABETH BIGET-BREDIF

Copie :

- Agence de l'eau (siège + délégation)
- Conseil départemental (direction de l'eau)
- DDT (SCHAT / Pôle d'appui territorial)